



CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 05 AVRIL 2019**



MAIRIE DE FUMEL
Secrétariat Général

Fumel, le **21 mars 2019**

Affaire suivie par
M-C. CRAYSSAC

Madame, Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la **réunion du Conseil Municipal de Fumel** qui aura lieu le :

**Le vendredi 05 avril 2019 à 19 heures 15
dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie.**

Vous voudrez bien trouver, à titre de notification :

- 1) Ordre du jour et note de synthèse sur les questions à traiter lors de la séance du 05 avril 2019.**
- 2) Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2019.**

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Signé : Jean-Louis COSTES

Ensemble des membres du Conseil Municipal



MAIRIE DE FUMEL - Place du Château 47501 FUMEL Cédex
Tél. : 05.53.49.59.70 – Email : accueil@mairiefumel.fr

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 AVRIL 2019

- - - - -

L'An Deux Mil Dix Neuf, cinq avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guyllaine MATIAS**, Madame **Odette LANGLADE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**, Monsieur **Fernando NOVAIS**, Madame **Jacqueline DEBORD**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **David BIGOT**,
Pouvoir Sylvette LACOMBE,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**,
Pouvoir Michel MARSAND,

ABSENTS :

Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : **12**
- . Nombre de Conseillers Présents : **17**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **20**

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

VENDREDI 05 AVRIL 2019

- - - - -

L'An Deux Mil Dix Neuf, cinq avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guylaine MATIAS**, Madame **Odette LANGLADE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**,

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **David BIGOT**,
Pouvoir Sylvette LACOMBE,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**,
Pouvoir Michel MARSAND,

ABSENTS :

Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Madame **Brigitte BAYLE**,
Monsieur **Gilles DAUBAS**,
* { Madame **Marie-Hélène BORSATO**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,
Madame **Jacqueline DEBORD**.

* **Membres ayant quitté la séance du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote.**

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : **12**
- . Nombre de Conseillers Présents : **17**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **20**



MAIRIE DE FUMEL

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

VENDREDI 05 AVRIL 2019



MAIRIE DE FUMEL

Téléphone : 05.53.49.59.69

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2019 ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du **15 février 2019**.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2) Ancienne piscine du stade Henri Cavallier – convention de mise à disposition entre l'association Images et Son en Fumélois et la commune de Fumel.
- 3) Convention de mise à disposition d'un terrain nu entre la commune et l'association « Arc Club Fumel Vallée du Lot ».

II. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 4) Commune, approbation du Compte Administratif 2018.
- 5) Commune, approbation du Compte de Gestion 2018.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2018 de la commune de Fumel.
- 7) Budget annexe boutique – Château de Bonaguil, approbation du Compte Administratif 2018.
- 8) Budget annexe boutique – Château de Bonaguil, approbation du Compte de Gestion 2018.
- 9) Affectation du résultat de l'exercice 2018 du Budget annexe boutique – Château de Bonaguil.
- 10) Taux d'imposition des Trois Taxes Directes Locales au titre de 2019.
- 11) Budget de la commune de Fumel : approbation du Budget Primitif 2019.
- 12) Budget annexe boutique Château de Bonaguil : approbation du Budget 2019.
- 13) Exercice 2019 : Constitution de provisions pour risques et charges.
- 14) Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes.

III. URBANISME

- 15)** Cession d'une parcelle déboisée située au lieudit « Lasteoulières» 47500 FUMEL au bénéfice de Monsieur GILES Noël.
- 16)** Cession d'une parcelle partiellement boisée située au lieudit « Tuc de la Boule Rouge » 47500 FUMEL au bénéfice de Monsieur ROUSSILLES Jean-Guy.
- 17)** Cession de parcelles au bénéfice de Fumel-Vallée du lot.
- 18)** Cession amiable d'une parcelle au profit de Ciliopée Habitat pour le projet de construction d'une caserne de gendarmerie.
- 19)** Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux d'aménagement de l'avenue de l'Usine.

IV. PERSONNEL

- 20)** Créations et suppressions de postes au tableau des emplois.

QUESTIONS DIVERSES

11/2019.OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2019.

En ouvrant la séance, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du **15 février 2019**.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

1. approuve le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 15 février 2019 ;

2. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions (B. BAYLE, G. DAUBAS, M-H. BORSATO, F. NOVAIS et J. DEBORD).

Mesdames Brigitte BAYLE, Marie-Hélène BORSATO, Jacqueline DEBORD et Messieurs Gilles DAUBAS, Fernando NOVAIS ayant quitté la présente séance, ils n'ont pu prendre part au vote des délibérations suivantes.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

12/2019.OBJET : ANCIENNE PISCINE DU STADE HENRI CAVALLIER – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE L'ASSOCIATION IMAGES ET SON EN FUMÉLOIS ET LA COMMUNE DE FUMEL.

Monsieur ARANDA expose que dans le cadre de la valorisation du patrimoine et afin de proposer une nouvelle offre culturelle, l'association « Images et son en fumélois », présidée par M. CREUNET, souhaite investir l'ancienne piscine du stade Henri Cavallier pour la période du **10 juin au 20 juillet 2019**.

Il précise que, sur cette période, seront alors proposées une exposition photos ainsi qu'une animation musicale.

Il rappelle que le stade Henri Cavallier a obtenu le label « Patrimoine XX^{ème} siècle » par la Commission régionale du patrimoine et des sites le **15 mars 2007**, et souligne donc l'opportunité pour les visiteurs de découvrir ou redécouvrir ce lieu. L'édition 2018 du festival photos a été un véritable succès.

Il ajoute qu'afin de régulariser ce partenariat et de garantir les conditions de sécurité pour le public, une convention pourrait être adoptée. Ce document permettrait de fixer les conditions d'occupation de l'ancienne piscine pour cet événement. En effet, l'accès à ce site chargé d'histoire et son architecture particulière contraignent à respecter rigoureusement les consignes transcrites dans ladite convention.

Il rappelle que ces différents points de sécurité ont été examinés par un préventionniste du SDIS ainsi que le maître d'œuvre PB Conception.

Monsieur ARANDA donne lecture de ladite convention transmise en annexe de la note de synthèse et invite l'Assemblée à se prononcer.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve le contenu de la convention pour l'animation de l'ancienne piscine du stade Henri Cavallier entre l'association « Images et Son en Fumélois » et la commune de Fumel dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- 2. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

13/2019.OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN NU ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « ARC CLUB FUMEL VALLÉE DU LOT ».

Monsieur COSTES rappelle que la commune de FUMEL encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif et souhaite associer les partenaires à une politique active adaptée aux besoins de la population.

Il propose à ce titre de mettre gracieusement le terrain nu situé à Blayac ainsi cadastré parcelle ZD 2027, à disposition de l'association **Arc Club Fumel Vallée du Lot** dont les membres s'adonnent à la pratique du tir à l'arc sur les jours et créneaux horaires définis.

Il précise que l'association prendra à sa charge l'aménagement dudit terrain de 10 cibles fixes posées sur des fondations en béton, constituées d'une ossature bois, de stramit et couvertes de tôles galvanisées.

Il indique que la commune de Fumel gardera la charge de l'entretien du terrain et l'association prendra en charge l'entretien des cibles préalablement fixées dont elle a la jouissance.

Il donne lecture de la convention de mise à disposition qui en définit les modalités.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la convention de mise à disposition gratuite du terrain nu jouxtant la salle des fêtes de Blayac, parcelle cadastrée ZD 2027 à FUMEL entre la Commune et l'Association Arc Club Fumel Vallée du Lot ;**
- 2. précise que la présente convention est établie pour une période d'un an du 15 avril 2019 au 14 avril 2020 ;**
- 3. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

II. AFFAIRES FINANCIÈRES

14/2019.OBJET : COMMUNE, APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur COSTES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	4.204.354,85	930.000,00 5.063.080,16	* 266.548,64 1.416.188,12	1.573.684,39	266.548,64 5.620.542,97	930.000,00 6.636.764,55
TOTAUX	4.204.354,85	5.993.080,16	1.682.736,76	1.573.684,39	5.887.091,61	7.566.764,55
Résultats de clôture Restes à réaliser		1.788.725,31	109.052,37 800.528,94	302.429,70	800.528,94	1.679.672,94 302.429,70
TOTAUX CUMULÉS		1.788.725,31	909.581,31	302.429,70	800.528,94	1.982.102,64
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1.788.725,31	607.151,61			1.181.573,70

* Conformément à la délibération du **22 juin 2018**, l'écriture non-budgétaire d'un montant de 198.868,94 € relative à l'apurement du compte 1069 est venue modifiée l'affectation du résultat prévu initialement par délibération du **12 avril 2018**, soit 266.548,64 € (67.679,70 + 198.868,94 = 266.548,64 €).

2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5. constate que la présente délibération a été adoptée par 18 voix pour à l'unanimité, Monsieur Jean-Louis COSTES ayant quitté la salle.

15/2019.OBJET : COMMUNE, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COSTES.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1. déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.

16/2019.OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNE DE FUMEL.

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2018 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Administratif 2018 de la Commune de Fumel qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés Opérations de l'exercice	4.204.354,85	930.000,00 5.063.080,16
TOTAUX	4.204.354,85	5.993.080,16
Résultat de clôture		1.788.725,31

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés Opérations de l'exercice	* 266.548,64 1.416.188,12	1.573.684,39
TOTAUX	1.682.736,76	1.573.684,39
Résultat de clôture Restes à réaliser	109.052,37 800.528,94	302.429,70

* Conformément à la délibération du **22 juin 2018**, l'écriture non-budgétaire d'un montant de 198.868,94 € relative à l'apurement du compte 1069 est venue modifiée l'affectation du résultat prévu initialement par délibération du **12 avril 2018**, soit 266.548,64 € (67.679,70 + 198.868,94 = 266.548,64 €).

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT
Besoin de financement	109.052,37
Restes à réaliser (dépenses)	800.528,94
Besoin de financement	909.581,31
Restes à réaliser (recettes)	302.429,70
Besoin total de financement	607.151,61

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture : 1.788.725,31 €) de l'exercice 2018 de la Commune :**
 - **Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :** **992.803,31**
 - **Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté :** **795.922,00**
(Excédent de fonctionnement de clôture) **1.788.725,31**
 - **Ligne 001 Déficit d'investissement reporté :** **109.052,37**
- 2. prend acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

17/2019.OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE - CHÂTEAU DE BONAGUIL, APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur COSTES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		14.031,78		1.626,20		15.657,98
Opérations de l'exercice	32.828,12	27.693,77	2.688,00	1.873,80	35.516,12	29.567,57
TOTAUX	32.828,12	41.725,55	2.688,00	3.500,00	35.516,12	45.225,55
Résultats de clôture		8.897,43		812,00		9.709,43
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		8.897,43		812,00		9.709,43
RÉSULTATS DÉFINITIFS		8.897,43		812,20		9.709,43

2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 18 voix pour à l'unanimité, Monsieur Jean-Louis COSTES ayant quitté la salle.

18/2019.OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE - CHÂTEAU DE BONAGUIL, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COSTES.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1. **déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**
2. **constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

19/2019.OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE BOUTIQUE – CHÂTEAU DE BONAGUIL.

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2018 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		14.031,78
Opérations de l'exercice	32.828,12	27.693,77
TOTAUX	32.828,12	41.725,55
Résultat de clôture		8.897,43

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	1.626,20
Opérations de l'exercice	2.688,00	1.873,80
TOTAUX	2.688,00	3.500,00
Résultat de clôture		812,00
Restes à réaliser	/	/

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT
Besoin de financement	/
Excédent de financement	812,00
Restes à réaliser (dépenses)	/
Besoin de financement	/
Restes à réaliser (recettes)	/
Excédent total de financement	812,00

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2018) du Budget Annexe Boutique - Château de Bonaguil :

. Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	:	0
. Ligne 002	Résultat de fonctionnement reporté	:	8.897,43
	(Excédent de fonctionnement de clôture)	:	8.897,43
. Ligne 001	Excédent d'investissement reporté	:	812,00

2. prend acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.

20/2019.OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales indispensables à l'équilibre du budget primitif 2019 de la commune.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. fixe comme suit le taux d'imposition des trois taxes locales au titre de 2019 :

TAXES	BASES 2019	TAUX 2018 %	TAUX 2019 %	PRODUIT
Taxe habitation (TH)	5.519.000,00	15,43	15,43	851.582,00
Foncier bâti (FB)	4.996.000,00	22,50	22,50	1.124.100,00
Foncier non bâti (FNB)	68.600,00	69,31	69,31	47.547,00
TOTAL				2.023.229,00

2. arrête le montant du produit attendu des contributions directes à la somme de deux millions vingt-trois mille deux-cent vingt-neuf euros.

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.

21/2019.OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE DE FUMEL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif 2019 de la commune de FUMEL dont la présentation générale est rappelée ci-après en complément du document budgétaire séparé transmis à chaque conseiller, qu'il commente.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 - DÉPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1.141.808,34		1.141.808,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	2.440.716,00		2.440.716,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	780.482,18		780.482,18
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	52.090,69		52.090,69
67	Charges exceptionnelles	21.200,00		21.200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	18.317,00	204.374,73	222.691,73
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	136.000,00		136.000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		491.209,32	491.209,32
	Dépenses de fonctionnement - Total	4.590.614,21	695.584,05	5.286.198,26
				+
	D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ			0,00
				=
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			5.286.198,26

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		1.014,26	1.014,26
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	446.000,00		446.000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	3.842.028,94		3.842.028,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	20.000,00		20.000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		4.308.028,94	1.014,26	4.309.043,20
				+
D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ				109.052,37
				=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				4.418.095,57

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	20.420,00		20.420,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	426.010,00		426.010,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	2.871.413,00		2.871.413,00
74	Dotations, subventions et participations	1.011.052,00		1.011.052,00
75	Autres produits de gestion courante	105.050,00		105.050,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		1.014,26	1.014,26
78	Reprises provisions semi-budgétaires	55.317,00		55.317,00
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		4.489.262,00	1.014,26	4.490.276,26
				+
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ				795.922,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES				5.286.198,26

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	159.000,00		159.000,00
13	Subventions d'investissement reçues	350.798,20		350.798,20
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	2.215.198,51		2.215.198,51
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		204.374,73	204.374,73
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		491.209,32	491.209,32
024	Produits des cessions d'immobilisations	4.711,50		4.711,50
	Recettes d'investissement - Total	2.729.708,21	695.584,05	3.425.292,26
				+
	R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ			0,00
				+
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			992.803,31
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			4.418.095,57

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'adoption du Budget Primitif 2019 de la commune de FUMEL aux chiffres ci-dessus exposés ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

22/2019.OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE CHÂTEAU DE BONAGUIL : APPROBATION DU BUDGET 2019.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Annexe de la Boutique du château de Bonaguil dont la présentation générale est rappelée ci-après en complément du document budgétaire séparé transmis à chaque conseiller, qu'il commente.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 - DÉPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	33.850,00		33.850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	5.000,00		5.000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	47,43		47,43
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	38.897,43		38.897,43

+

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	38.897,43
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	812,00		812,00
198	Neutral. Amort. Subv. Equip. versées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	812,00		812,00

+

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	812,00
---	---------------

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	15.000,00		15.000,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15.000,00		15.000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	30.000,00		30.000,00

			+	
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ				8.897,43

			=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES				38.897,43

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

			+	
R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ				812,00

			+	
AFFECTATION AU COMPTE 1068				0,00

			=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				812,00

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'adoption du Budget Annexe de la Boutique du Château de Bonaguil 2019 aux chiffres ci-dessus exposés ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

23/2019.OBJET : EXERCICE 2019 : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu du principe comptable de prudence et selon les dispositions des articles L 4321-1 et D 4321-2, en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, des provisions pour risques et charges sont constituées au budget principal de la commune de Fumel afin de couvrir les risques suivants :

- ✚ 1°/ Dans le cadre de la préparation de la commission départementale de réforme (CDR), un médecin agréé par la médecine du travail a conclu lors de l'expertise du **22 janvier 2019** à une consolidation d'un accident de travail survenu le **04 novembre 2015**, à compter du **20 juin 2018**.

L'agent concerné a sollicité une contre-expertise avant que la CDR ne statue.

L'indemnisation perçue par la collectivité auprès de la compagnie d'assurance au titre de l'assurance statutaire accident de travail pourrait être reversée à la compagnie pour un montant évalué à **15.000,00 €**.

- ✚ 2°/ La concession d'aménagement de la ZAC de l'Orée du Bois devant accueillir le projet d'implantation de la nouvelle caserne de gendarmerie fait l'objet d'une provision de **3.317,00 €** au titre de la convention tripartite entre la SEM 47, la commune de Fumel et la Société SANTESMERALD INVESTISSEMENT ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire précise que les constitutions des provisions sont délibérées au moment du vote du BP, mais l'article R2321-2 du CGCT prévoit qu'une délibération spécifique doit être approuvée par l'assemblée délibérante.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. décide de constituer de nouvelles provisions au titre du budget principal de la commune 2019 pour les risques suivants :**
 - ✚ **remboursement à la compagnie d'assurance statutaire de la ville de Fumel d'une indemnisation perçue indûment au titre d'un accident de travail d'un agent communal pour un montant de 15.000,00 € ;**
 - ✚ **risque d'irrécouvrabilité de la participation financière de la Société SANTESMERALD pour un montant de 3.317,00 € au titre de la convention tripartite de la ZAC de l'Orée du Bois ;**

2. dit que la provision pour risque et charge est inscrite au budget primitif 2019 de la Commune de Fumel : chapitre 68, compte 6815 à hauteur de 15.000,00 €, compte 6817 à hauteur de 3.317,00 € ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.

24/2019.OBJET : PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES – CRÉANCES ÉTEINTES.

Monsieur le Maire expose que Madame la Trésorière, Receveur Municipal de Fumel, a demandé conformément à la décision de la commission de surendettement l'effacement de la dette fiscale d'un redevable suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un montant de 4,20 euros correspondant à des repas de cantines scolaires de l'année 2018.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. prononce selon la décision de la commission de surendettement l'effacement de la dette fiscale d'un redevable suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un montant de 4,20 euros correspondant à des repas de cantines scolaires de l'année 2018 conformément au bordereau de situation produit par Madame la Trésorière, Receveur Municipal de Fumel ;
2. précise que cette opération d'effacement de dette fiscale sera complétée par l'émission d'un mandat d'un montant de 4,20 euros à l'article 6542 du Budget de la Commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.

III. URBANISME

25/2019.OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE DÉBOISÉE SITUÉE AU LIEUDIT « LASTÉOULIÈRES» 47500 FUMEL AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR GILES NOËL.

Monsieur COSTES indique que Monsieur GILES Noël a rédigé un courrier en date du 12 novembre 2018 dans le but d'acquérir une parcelle de bois communale située au lieu-dit « Lastéoulières ». Cette parcelle, récemment déboisée, est située en zone naturelle, sur un terrain rocheux et en pente.

Monsieur COSTES propose de vendre à l'amiable à Monsieur GILES cette parcelle communale, cadastrée sous le numéro 307 de la section ZC, d'une superficie de 26 530m².

Il indique que le service urbanisme a pris attache auprès de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour connaître le prix d'un terrain de cette nature ; estimé alors à 500€ l'hectare.

Il ajoute que l'offre de prix de Monsieur GILES Noël pour l'achat de ce terrain au prix de 1400€ est donc acceptable. Il précise que Monsieur GILES est propriétaire d'une parcelle voisine au terrain cédé.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la vente dont il donne le détail et pour laquelle le prix de vente proposé par l'acquéreur est accepté.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. prend acte de la proposition écrite de Monsieur GILES Noël souhaitant acquérir la parcelle cadastrée ZC 307 au prix de 1400.00€ (mille quatre cent euros) ;**
- 2. prend acte que la parcelle en question est située en zone naturelle et a récemment été déboisée par la commune ;**
- 3. approuve la cession amiable de la parcelle ZC 307, d'une superficie de 26 530m² et située au lieudit « Lastéoulières » à Fumel au bénéfice de Monsieur GILES Noël pour le prix de 1400.00€ (mille quatre cent euros), compte tenu des caractéristiques de cette parcelle ;**
- 4. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune ;**
- 5. précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;**
- 6. indique que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune ;**
- 7. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

26/2019.OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE PARTIELLEMENT BOISÉE SITUÉE AU LIEUDIT « TUC DE LA BOULE ROUGE » 47500 FUMEL AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR ROUSSILLES JEAN-GUY.

Monsieur COSTES indique que Monsieur ROUSSILLES Jean-Guy a rédigé un courrier en date du 20 septembre 2018 dans le but d'acquérir une parcelle de bois communale située au lieu-dit « Tuc de la Boule Rouge ». Cette parcelle, partiellement boisée, est située en zone naturelle, sur un terrain rocheux.

Monsieur COSTES propose de vendre à l'amiable à Monsieur ROUSSILLES Jean-Guy cette parcelle communale, cadastrée sous le numéro 16 de la section ZB, d'une superficie de 4 100m².

Il indique que le service urbanisme a pris attache auprès de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour connaître le prix d'un terrain de cette nature ; estimé alors à 500€ l'hectare pour un terrain non boisé et 2000€ l'hectare pour un terrain boisé.

Il ajoute que l'offre de prix de Monsieur ROUSSILLES Jean-Guy pour l'achat de ce terrain au prix de 500.00€ est donc acceptable compte -tenu de la nature du terrain, peu boisé. Il précise que Monsieur ROUSSILLES Jean-Guy est propriétaire d'une parcelle voisine au terrain cédé.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la vente dont il donne le détail et pour laquelle le prix de vente proposé par l'acquéreur est accepté.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. prend acte de la proposition écrite de Monsieur ROUSSILLES Jean-Guy souhaitant acquérir la parcelle cadastrée ZB 16 au prix de 500.00€ (cinq cent euros) ;**
- 2. prend acte que la parcelle en question est située en zone naturelle, sur un sol rocheux, peu boisé ;**
- 3. approuve la cession amiable de la parcelle ZB 16, d'une superficie de 4 100m² et située au lieudit « Tuc de la Boule Rouge » à Fumel au bénéfice de Monsieur ROUSSILLES Jean-Guy pour le prix de 500.00€ (cinq cent euros), compte tenu des caractéristiques de cette parcelle ;**
- 4. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune.**
- 5. précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;**
- 6. indique que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune ;**
- 7. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

27/2019.OBJET : CESSION DE PARCELLES AU BÉNÉFICE DE FUMEL-VALLÉE DU LOT.

Monsieur COSTES rappelle qu'en séance du **27 juillet 2017**, l'assemblée délibérante a approuvé la cession d'une partie de l'ancien parking de l'usine à Fumel-Vallée du Lot pour le projet intercommunal de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Il rappelle que ce lieu d'implantation a été retenu en raison de sa centralité, de sa proximité avec la vallée de la Lémance et en raison de son intégration dans le projet de reconversion urbaine de ce quartier.

Il indique que Monsieur CAMINADE, Président de Fumel Vallée du Lot, dans un courrier du 29 janvier 2019, sollicite l'acquisition d'une plus grande parcelle compte-tenu des premières esquisses du projet nécessitant plus d'espace pour le centre de santé et son parking.

Il précise, qu'après échanges entre les services, il a été convenu de céder un espace cohérent et linéaire, intégrant trois parcelles : l'une cadastrée AD 274 d'une superficie de 673m², une autre cadastrée AD 347 d'une superficie de 689m² et, enfin, une part d'environ 12 000m² de la parcelle cadastrée AD 438.

Cette dernière partie de terrain proposée faisant partie intégrante de l'ancien Crassier cadastré section AD numéro 438, une demande de division parcellaire et de bornage a été faite auprès du cabinet de géomètres PANGEO Conseil.

Il propose de vendre à l'amiable à Fumel Vallée du Lot ces trois parcelles destinées à l'aménagement d'une maison de santé et ses parkings, conformément au plan joint en annexe de la présente note de synthèse.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la cession des parcelles communales pour laquelle le prix de vente a été fixé à 10€ symboliques, parcelles dont l'une est en attente d'une division et d'une nouvelle référence cadastrale.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. prend acte que Fumel-Vallée du Lot a besoin d'espace supplémentaire pour l'aménagement d'une maison de santé et de ses parkings, conformément au plan joint en annexe de la présente délibération ;**
- 2. approuve la cession amiable de trois parcelles :**
 - a. La parcelle cadastrée section AD numéro 274 d'une superficie de 673 m² ;**
 - b. La parcelle cadastrée section AD numéro 347 d'une superficie de 689m² ;**
 - c. Une partie de la parcelle cadastrée section AD numéro 438 pour une superficie d'environ 12 000m² ; parcelle en cours de division et nouvelle numérotation ;**
- 3. approuve cette cession au bénéfice de Fumel-Vallée du lot pour le prix de 10 euros, compte tenu de l'opération de service public que représente le projet de création d'une maison de santé et compte tenu de la compétence « Soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé et notamment aux maisons médicales » exercée par l'intercommunalité ;**
- 4. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune ;**
- 5. précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;**
- 6. indique que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune;**
- 7. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

**28/2019.OBJET : CESSIION AMIABLE D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE CILIOPEE
HABITAT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE.**

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du **24 juin 2016**, les membres de l'assemblée délibérante ont émis un accord de principe au projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie, sur la parcelle cadastrée ZD 2013 pour un besoin de 12.500 m² environ.

Il rappelle également qu'après agrément de principe en date du **11 octobre 2017** par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, la future caserne comprendrait environ 13 unités-logements sur la parcelle située sur la ZAC Orée du Bois.

Le Conseil Municipal de Fumel a, en séance du **02 mars 2018**, approuvé la cession de la parcelle nécessaire à l'implantation du futur projet au bénéfice du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne alors maître d'ouvrage de ladite opération. Or, par courrier du **12 octobre 2018**, le Président du Département nous informe ne plus être en capacité financière d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Aussi, très attachée à la réalisation de ce projet, la commune de Fumel souhaite confier son portage à *Ciliopée Habitat*. Forte d'une expérience en matière de projets similaires de constructions de gendarmerie, *Ciliopée Habitat* est également bien représentée dans le parc public des logements sociaux de la ville de Fumel.

Par courrier du **05 mars 2019**, *Ciliopée Habitat* confirme à la commune de Fumel son intention de se porter candidat à la construction de la caserne de gendarmerie. La garantie financière de l'emprunt contracté par *Ciliopée Habitat* sera sollicitée auprès du Conseil Départemental pour ladite opération.

Monsieur le Maire propose, en raison de l'intérêt général que représente un tel projet, d'annuler la délibération de cession de la parcelle au profit du Conseil Départemental, et de céder celle-ci à la somme de **10,00 €** symboliques au profit de *Ciliopée Habitat*, maître d'ouvrage de l'opération.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve le portage intégral du dossier de construction d'une caserne de gendarmerie au bénéfice de Ciliopée Habitat tant pour la gestion et la construction que la maintenance dudit équipement ;**
- 2. informe le maître d'ouvrage de l'opération, Ciliopée Habitat, que la ville de Fumel n'apportera pas sa garantie financière à l'emprunt contracté ;**
- 3. demande à Ciliopée Habitat de solliciter la garantie financière de l'emprunt auprès du Conseil Départemental, conformément à leur engagement habituel auprès des bailleurs sociaux ;**
- 4. fixe le prix de vente à 10,00 € symboliques au bénéfice du maître d'ouvrage de ladite opération, Ciliopée Habitat ;**
- 5. informe la SEM47, bénéficiaire de la concession d'aménagement n°2006/05 pour la ZAC Orée du Bois, de la présente décision ;**
- 6. autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes autres dispositions nécessaires à ladite opération, au nom de la commune ;**
- 7. précise que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;**
- 8. indique que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune ;**
- 9. précise que la présente délibération annule et remplace la délibération du 02 mars 2018 relative à la cession amiable de la parcelle au profit du Conseil Départemental pour la construction de la caserne de gendarmerie ;**
- 10. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

29/2019.OBJET : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'USINE.

Madame TALET rappelle qu'en date du **26 octobre 2018**, l'assemblée délibérante a approuvé la phase PRO du projet d'aménagement de l'avenue de l'usine.

Elle explique que la phase de maîtrise d'œuvre suivante est celle du dossier de consultation des entreprises dite DCE, réalisé par le cabinet ARCADIE.

Elle informe l'assemblée que le DCE du marché de travaux se compose en 3 lots :

- Lot 1 : VRD- Démolition
- Lot 2 : Serrurerie
- Lot 3 : Espaces Verts

Elle présente les tranches composant ledit DCE :

- Tranche ferme : aménagement de l'avenue de l'usine stricto sensu, liaison avec la voie verte et Place de la Libération
- Tranche optionnelle 1 : aménagement des enjeux fonciers privés
- Tranche optionnelle 2 : aménagement du square des platanes
- Tranche optionnelle 3 : aménagement du parking du transformateur
- Tranche optionnelle 4 : aménagement du parc des tuyaux sur un premier périmètre
- Tranche optionnelle 5 : aménagement du parc des tuyaux sur un second périmètre

Elle donne le détail des pièces suivantes constituant ce DCE : règlement de la consultation (RC), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), acte d'engagement (AE), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) et des pièces graphiques.

Elle indique que le coût prévisionnel des travaux, hors honoraires, y compris part du conseil départemental, est estimé par le maître d'œuvre à **2.535.601,95 € HT**.

Elle précise que le budget afférent est prévu au programme 277 du BP 2019.

Elle indique qu'il sera procédé à une consultation des entreprises dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du **25 mars 2016** relatif aux marchés publics.

Elle rappelle qu'en date du **11 avril 2014**, l'assemblée délibérante a décidé d'accorder en totalité les délégations d'attributions du conseil municipal au maire, en application de l'article L2122-22 du CGCT pour la durée du mandat en cours. De ce fait, le maire est chargé « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Elle précise enfin, qu'en raison de l'importance dudit dossier, malgré la délégation consentie au maire, il paraît important d'informer les membres de l'assemblée délibérante.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le dossier de consultation des entreprises DCE établi par le cabinet ARCADIE, maître d'œuvre de l'opération d'aménagement de l'avenue de l'Usine ;**

2. prend acte que le montant prévisionnel des travaux, hors honoraires, y compris part du conseil départemental, est estimé par le maître d'œuvre à 2.535.601,95€ HT ;
3. indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune, au programme 277 ;
4. autorise le maire à signer au nom de la commune les marchés de travaux avec les entreprises retenues ;
5. autorise le maire à signer au nom de la commune tout acte relatif à la maîtrise d'ouvrage déléguée avec le conseil départemental du Lot-et-Garonne au titre de la voirie ;
6. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.

IV. PERSONNEL

30/2019.OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS.

Conformément à l'article 34 de la loi du **26 janvier 1984**, et après avis favorable du Comité Technique du **22 mai 2018**, Monsieur le Maire propose de procéder aux créations et suppressions de postes au **tableau des emplois dont il donne le détail** :

**Après avoir entendu cet exposé
 Le Conseil Municipal,**

1. décide les modifications suivantes :

CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
EMPLOIS PERMANENTS	
	. 1 poste d' agent de Maîtrise principal à 35h00 à compter du 05 avril 2019 (Départ retraite) . 1 poste d' ATSEM Principal 1^{ère} classe à 35h00 à compter du 05 avril 2019 (départ retraite)
EMPLOIS NON PERMANENTS	
. 3 postes d' adjoint technique à 35h00 (saisonnier) à compter du 05 avril 2019 . 2 postes d' adjoint administratif à 35h00 (saisonnier) à compter du 05 avril 2019	. 3 postes de Contrat d'Avenir à 35h00 à compter du 05 avril 2019 (fin du dispositif) . 1 poste d' adjoint technique à 15h00 à compter du 05 avril 2019

- 2. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget de la Commune ;**
- 3. précise que le tableau des emplois est modifié comme ci-dessus ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité.**

La séance a été levée à 20h30.